



## Assemblée plénière du CCFP du 29 avril 2026, 2<sup>ème</sup> convocation « ASA »

### Compte rendu

Le Conseil Commun de la Fonction Publique du 29 avril 2026 était présidé par François Charmont, directeur, adjoint au directeur général de l'administration et de la fonction publique. Il faisait l'objet d'une reconvoque à l'issue du vote négatif d'un 1<sup>er</sup> CCFP le 8 avril 2026 sur un projet de décret des ASA familiales.

Dans sa déclaration liminaire (cf. document joint), la CFDT a mis l'accent sur le fait que le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, avait gâché une occasion en or de faire du sujet des autorisations spéciales d'absences familiales un thème d'échanges apaisés et de travail collectif. Elle a réaffirmé son vote négatif sur le projet de décret sur les ASA parentales et familiales malgré 2 bougés en faveur des agents.

#### *Les bougés du ministre*

Afin de tenter de mettre un coin entre les organisations syndicales, le cabinet du ministre a appelé la CFDT Fonctions Publiques et l'UNSA FP la veille de ce second CCFP, pour leur faire part que David Amiel avait décidé de faire passer les ASA pour mariage et pour PACS de la nécessité de service à la catégorie des ASA de droit. Le ministre avait également décidé que les ASA pour le décès du conjoint (qui sont également désormais de droit) passerait de 3 jours à 5 jours. Cette tentative de division a naturellement échoué. Pour la CFDT le mandat de sa CE était clair : voter non si le gouvernement refusait de revenir à 12 jours d'ASA pour un couple quel que soit le modèle familial. Rappelons que seules les familles monoparentales bénéficieront de 12 jours, et l'agent public en couple de 6 jours. De même la CE exigeait du gouvernement que le projet de décret soit un socle permettant des négociations « au plus proche du terrain » dans les 3 versants pour au moins garantir les droits acquis.

#### *Le gouvernement isolé*

Non seulement les organisations syndicales ont voté toutes contre le projet de décret, mais la fédération des hospitaliers de France « a boycotté » le CCFP, et la représentante des employeurs territoriaux a fortement critiqué le ministre de l'Action et des Comptes publics. Elle a regretté qu'il n'ait pas respecté le calendrier républicain et porté ce projet pendant la période de la campagne des élections municipales.

Durée du CCFP 9h30-10h00.

Paris, le 30 avril 2026